



Declaration impôt- personne vivant avec moi

Par **rajae**, le **21/12/2011** à **09:47**

Bonjour,
j'accueil depuis un moment mon frère étudiant chez moi, (en recherche d'étude doctorante), il ne déclare aucun revenue vue qu'il est en france pour étude et qu'il ne travail pas, est ce que je dois l'attacher à ma feuille d'imposition?

ou bien il doit faire une déclaration à part? il n'a pas travaillé il a juste percu la remuneration d'un stage obligatoire de fin d'année
merci d'avance

Par **lidye**, le **23/12/2011** à **18:27**

bonjour,
Le mieux serait de vous rendre dans votre centre d'impots pour connaitre les renseignements précis. peut-etre que si votre frère demeure à votre charge à l'année ça peut vous conférer des droits. J'entends l'obtention d'une part ou demie part.
cordialement.

Par **alterego**, le **23/12/2011** à **19:44**

Bonjour,

Non, votre frère ne peut pas être rattaché à votre foyer fiscal.

Toute aide que vous pouvez lui apporter n'est pas déductible pour le calcul de l'impôt sur vos revenus. Il en est de même pour les dépenses relatives à ses études.

Cordialement

Par **lidy**, le **23/12/2011** à **20:08**

autant pour moi! c'est super ce site !on en apprend tous les jours!